

VIVE LA FORME

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELLS DU FITNESS

MEDIAKIT 2021



BOOSTEZ VOS VENTES AUPRES DES PROFESSIONNELS DU FITNESS ET DU WELLNESS

CONTENU RÉDACTIONNEL

Depuis 1994, Vive La Forme est le magazine d'information trimestriel gratuit destiné aux professionnels de la remise en forme et du bien-être en France et en Belgique. C'est aussi le magazine partenaire du salon Body Fitness (32 500 visiteurs en 2019).

Vive La Forme traite de l'ensemble des sujets du Fitness (équipements, nutrition, digital, activités & mode...) à travers ses rubriques : Actualités, Expertise, Rencontres, La Vie Des Clubs, Tendances, Bien-être et son dossier trimestriel.

4 EDITIONS PAR AN

- ❑ Mars Avril Mai – **Spécial Salon Body Fitness**
- ❑ Juin Juillet Août – **Dossier à confirmer selon l'actualité**
- ❑ Septembre Octobre Novembre – **Dossier à confirmer selon l'actualité**
- ❑ Décembre Janvier Février – **Dossier à confirmer selon l'actualité**

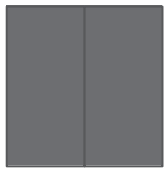
UNE DIFFUSION LARGE ET CIBLÉE

Une cible rigoureusement qualifiée, une visibilité maximale avec 2 canaux de distribution directs

- ❑ **12 000 exemplaires papiers**
 - 4 500 Clubs et salles de remise en forme
 - 2 800 Hôtels de luxe et de prestige
 - 2 000 Associations sportives
 - 1 100 Collectivités locales
 - 700 Complexes et centres de rééducation, thalasso, thermalisme & Bien-être
 - 600 Comités d'entreprise
 - 300 Instituts de beauté équipés de spas
- ❑ **Diffusion du magazine au format numérique**
 - **10 000 contacts professionnels** qualifiés sur la base de données des visiteurs professionnels des précédentes sessions du salon Body Fitness et nos abonnés à la newsletter «Les actus fitness et sports de forme»
 - Sur le site internet du salon Body Fitness totalement responsive, modernisé et optimisé www.salonbodyfitness.com (323 000 visites en 2019)
- ❑ **Relai du magazine Vive La Forme version numérique et des articles / dossiers du magazine :**
 - Sur le blog Body Fitness et l'annuaire fournisseurs représentatif de l'industrie du fitness et de la remise en forme, blog.salonbodyfitness.com.
 - Sur les réseaux sociaux du salon Body Fitness : LinkedIn et Facebook

<https://www.salonbodyfitness.com/fr-fr/le-magazine-vive-la-forme.html>

TARIFS DES INSERTIONS

	SPECIFICITÉS	FORMATS	TARIFS H.T.
	210x200 mm + 5mm fond perdu <i>FORMAT UTILE : Prévoir une marge intérieure de 10 mm de pourtour</i>	Sur-Couverture exclusive*	2 550 €
	210x297 mm + 5mm fond perdu <i>FORMAT UTILE : Prévoir une marge intérieure de 10 mm de pourtour : 190 x 277 mm</i>	2ème de couverture	2 000 €
		3ème de couverture	1 900 €
		4ème de couverture	2 100 €
		Page Face Edito/Sommaire	2 100 €
		Page Recto	1 800 €
	420 x 297 mm + 5mm fond perdu <i>FORMAT UTILE : Prévoir une marge intérieure de 10 mm de pourtour : 400 x 277 mm</i>	Double-Page centrale ou Double page 2ème de couverture ou Double page 3ème de couverture	3 300 €
		Double-Page	3 000 €
	200 x 141 mm	1/2 Page	1 300 €
	200 x 95 mm	Bandeau Bas de page NEW	990 €
Publi-Rédactionnel *	210 x 297 mm <i>Réalisé par nos soins suivant notre maquette</i>	1 page	1 100 €
Sponsor envoi numérique*	Bandeau dans la newsletter d'envoi de la version numérique de VLF Format 550x100 px en JPEG	Bannière Newsletter NEW	400 €
Asile colis	Timbres en sus. Pour format, nous consulter		1 800 €
Pavé Formation 1 *	45 x 80mm (lxh)		110 €
Pavé Formation 2 *	95 x 80mm (lxh)		200 €
Pavé Formation 3 *	95 x 165 mm (lxh)		450 €
Pavé Formation 4 *	195 x 80mm (lxh)		500 €

LES FICHIERS

- ✓ Fichier PDF Haute Résolution avec les traits de coupe
- ✓ Fournir une épreuve contractuelle du type Iris, sans cette sortie certifiée, nous ne pouvons être responsable dans le cas d'un problème tel que texte, couleur... ou à défaut une sortie couleur de qualité. Les couleurs, les illustrations et les photos utilisées (300 dpi) doivent être impérativement en quadri CMJN (pas de RVB, ni de couleur pantone)

LES REMISES

- ✓ Remise de bienvenue (essai du support 1ère parution) : 5%
- ✓ Remise pour abonnement semestriel : 9%
- ✓ Remise pour abonnement annuel : 18%

Ces remises (non cumulables entre elles ou avec d'autres) sont calculées sur le brut H.T du tarif, et viennent se soustraire à ce prix brut.

* Remises non applicables à la Sur-Couverture, publi-rédactionnel, bandeau Newsletter et pavés. Concernant la Sur-Couverture, priorité aux contrats annuels, accord du support pour le visuel. L'annonceur ne pourra réserver qu'une seule sur-couverture pendant l'année en cours

CONDITIONS DE PAIEMENT

A réception de facture

Intérêt de retard : tout règlement intervenant après l'échéance figurant sur la facture sera majoré d'intérêts de retard de 2,52 % plus taxes, par période non divisible de 30 jours

VOS CONTACTS

Apolline LASNIER
Attachée Commerciale
Tél : +33 (0)1 47 56 21 09
vivelaforme@reedexpo.fr

Pascal TURBIL
Rédacteur en Chef
pturbil@me.com



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Les conditions générales de vente sont régies par les lois et règlements en vigueur, les usages professionnels et les stipulations ci-après.
- 1.2 Sauf dérogation spéciale écrite, l'acceptation de nos offres implique l'adhésion sans réserves à nos conditions générales de ventes, lesquelles conformément à l'article 1103 du Code Civil, font loi entre les parties.
- 1.3 Toutes conventions contraires aux présentes conditions générales de vente, insérées sur les documents commerciaux de nos Clients et Fournisseurs sont réputées nulles et ne nous sont pas opposables sauf accord exprès par nos soins. Lorsqu'un devis doit être établi par la Reed Expositions France, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.
- 1.4 le Client renonce expressément à se prévaloir des articles 1186 (caducité du contrat), 1195 (Imprévision), 1219 (Exception d'inexécution – refus d'exécution), 1220 (Exception d'inexécution – suspension d'exécution) et 1223 (Action du créancier en réduction du prix) du Code civil.

2 - PROPOSITIONS - ENGAGEMENT

- 2.1 Reed Expositions France n'est engagée par les offres de son personnel, qu'après confirmation par écrit de celles-ci.
- 2.2 Reed Expositions France s'engage à exécuter les ordres qui lui seront confiés conformément aux usages de sa profession, après avoir satisfait à son devoir de conseil. Les conseils de Reed Expositions France sont fondés uniquement sur les données que le client a bien voulu lui communiquer. Il est précisé à cet égard, que la responsabilité de Reed Expositions France ne pourra être engagée, pour n'avoir vérifié ni l'exactitude des données fournies par le Client, ni sa compétence technique.
- 2.3 Les délais de toute nature sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne donnent droit ni à l'annulation de la commande, ni à dommages et intérêts, notamment en cas de force majeure, grèves et généralement tout ce qui est indépendant de notre volonté constitueront suspension dans l'exécution des ordres passés par le client.
- 2.4 Toute commande est acceptée en fonction de la situation juridique et de la solvabilité de l'acheteur. Si nécessaire Reed Expositions France pourra exiger des garanties de paiement. Elle pourra en outre mettre fin à tout contrat, sans préavis ni indemnité, en cas de modifications défavorables de la situation commerciale, juridique ou financière de l'acheteur.
- 2.5 Les conditions générales de vente de la Reed Expositions France, ainsi que ses tarifs, sont modifiables sans préavis.

3 - COMMANDES

- 3.1 Règles Générales
Il ne sera pas donné de suite aux ordres n'ayant pas fait l'objet d'un bon de commande dûment signé. Le signataire sera réputé habilité et dans le cas contraire il engage sa propre responsabilité.
- 3.2 Commandes Téléphoniques
Par dérogation une commande téléphonique sera prise en considération quand elle émanera d'un Client Habituel de Reed Expositions France. Reed Expositions France confirmera la prise en compte de celle-ci par lettre ou email reprenant les conditions établies lors de l'entretien téléphonique.
- 3.3 Acompte
Sauf convention contraire et si son montant le justifie, toute commande donnera lieu au règlement d'un acompte représentant au minimum 30 % de la valeur TTC.
- 3.4 Modifications de commandes
Sous les réserves de l'article 2.1, Toutes les commandes passées par les clients de Reed Expositions France sont fermes et définitives. Ainsi en cas de modification, laquelle devra avoir été acceptée expressément par Reed Expositions France, les frais inhérents à cette modification seront réimputés au client. Cette modification donnera lieu à régularisation d'un nouveau bon de commande.
- 3.5 Annulation de commande
Sous les réserves de l'article 2.1, les commandes passées par les clients de Reed Expositions France sont fermes et définitives. En conséquence aucun ordre ne pourra être annulé par le client. Les commandes passées en vertu des présentes sont autonome de tout autre engagement. Ainsi et par exemple, elles ne sauraient être annulées ou revues à la baisse en cas d'annulation ou de report du salon Body Fitness, cette annulation ou report n'engageant pas la responsabilité de Reed Expositions. De même aucune réduction de prix ne sera concédée par Reed Expositions France en cas de report ou d'annulation du salon Body Fitness, ce que le client accepte.
- 3.6 Travaux préparatoires
Sauf convention contraire, les travaux préparatoires, maquettes, documents, photos, etc effectués à la demande du client restés sans suite seront facturés.

4 - ACHATS D'ESPACE

- 4.1 Emplacements
En dehors des emplacements prévus au tarif de la publication, aucune position ne peut être garantie quelles que soient les stipulations portées sur l'ordre de publicité
- 4.2 Documents
Les typons doivent être fournis par les clients et sont à leurs frais. Le support ne répond plus des typons et documents non réclamés dans un délai d'un an à dater de la dernière insertion.

4.3 Réserves

Reed Expositions France se réserve le droit de refuser, sans en indiquer la raison, toute annonce qu'elle estimerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation de la publication et plus généralement à ses intérêts matériels ou moraux.

L'annonceur est seul responsable du contenu des annonces au regard des lois, règlements et usages en vigueur dans la publicité. Il est également responsable de l'obtention et du paiement de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à la parution des annonces publicitaires. Il certifie que celles-ci ne contreviennent à aucun droit et ne comportent aucune allégation ou allusion pouvant porter préjudice à quiconque. L'annonceur dégage Reed Expositions France, l'éditeur, l'imprimeur ou un tiers des responsabilités civiles et pénales qu'ils pourraient encourir du fait des annonces publicitaires qu'ils ont fait paraître sur sa demande. Il garantit en conséquence Reed Expositions France contre le recours de tout tiers qui s'estimerait lésé, à quelque titre que ce soit. L'annonceur s'engage donc à assurer à ses frais la défense de Reed Expositions France, de l'éditeur, de l'imprimeur ou de tout tiers dans le cas où ces derniers feraient l'objet d'une action ou revendication relative au contenu, aux données, informations, messages etc. des insertions publicitaires et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi.

4.4 Aucune exclusivité n'est réservée à un annonceur sous quelque forme que ce soit.

4.5 Chaque ordre est personnel à l'annonceur, il ne peut être cédé sans autorisation préalable de l'éditeur.

5 - RESPONSABILITÉ

- 5.1 Documents appartenant au client
Les manuscrits, copies, maquettes, dessins, compositions sous toutes leurs formes, photos, de toutes natures remis à Reed Expositions France ne sont pas sous la responsabilité de Reed Expositions France et ses sous-traitants.
- 5.2 Litiges
La responsabilité de Reed Expositions France ne saurait être engagée au-delà d'un montant total correspondant à 2/12e du montant global annuel encaissé de la prestation, hors période de prorogation ou de renouvellement.

6 - CONDITIONS FINANCIÈRES

- 6.1 Délais et règlements - Garanties de créance
- 6.1.1 Règle générale
Nos prestations sont payables à la date de paiement figurant sur la facture
- 6.2 Intérêts
Tout paiement anticipé donnera lieu à un escompte de 0,8 % par période non divisible de 30 jours. Le défaut de paiement à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la créance et une indemnité fixée, à titre de clause pénale, à 10 % des sommes échues et non réglées. Tout retard de paiement entraînera l'application en sus d'une pénalité de retard à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal. Le débiteur en situation de retard de paiement sera redevable, de plein droit, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à 40 euros, Reed Expositions France pourra demander au débiteur une indemnité complémentaire, sur justificatif. L'annonceur et l'agence de publicité sont solidairement responsables du règlement des factures et des intérêts de retard produits.
- 6.3 Convention de compensation
Lorsque le Client de Reed Expositions France aura simultanément les qualités de débiteur et de créancier de Reed Expositions France une compensation s'effectuera de plein droit.

7 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles fournies par l'annonceur à Reed Expositions France sont nécessaires à l'exécution, l'administration, la gestion et le suivi de la commande. Les personnes mentionnées dans la demande d'insertion publicitaire et tous échanges ultérieurs pourront être contactées par Reed Expositions France, ses partenaires et leurs sous-traitants pour faciliter et améliorer les services proposés et l'expérience à la fois de l'annonceur et de Reed Expositions France. L'annonceur pourra en outre recevoir des communications et des campagnes de marketing. Ces données sont traitées conformément à la Politique de Confidentialité accessible sur le site Internet à l'adresse <http://www.relx.com/corporateresponsibility/supply-chain/pages/privacy.aspx>. Conformément au Règlement Européen pour la protection des données personnelles (UE)2016/679 (RGPD), l'annonceur bénéficie d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en contactant Reed Expositions France à l'adresse e-mail suivante : vosdroits@reedexpo.fr.

8 - LOI APPLICABLE - JURIDICTION

LES RELATIONS DE L'ANNONCEUR ET REED EXPOSITIONS FRANCE SONT EN TOTALITE ET EXCLUSIVEMENT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. EN CAS DE CONTESTATION, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE EST SEUL COMPETENT.

Toute demande d'insertion publicitaire implique l'acceptation des conditions générales ci-dessus